

*Ceblu Carbone
Le 21/12/07*

Audit Conseil Holding
Société à responsabilité limitée
au capital de 38.100 Euros
Siège social : 58^{bis}, rue de la Chaussée d'Antin
75 009 Paris

413 175 209 RCS Paris

933 1500

**Greffé du Tribunal de
Commerce de Paris**
I

21 AVR. 2008
33778

N° DE DÉPÔT

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 2007**

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre, à treize heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Yves ACH, représentant 1.874 parts sociales en pleine propriété,
- La société FINANTIS GROUPE représentant 620 parts sociales en pleine propriété, société représentée par Monsieur Gérard LEVEL, Gérant,
- Monsieur Vincent GUFFROY, représentant 4 parts sociales en pleine propriété.

Sont absents :

- Monsieur François GUYOT, représentant 1 part sociale en pleine propriété,
- Madame Carelle PERNOT, représentant 1 part sociale en pleine propriété,

Total des parts présentes ou représentées : 2.498 parts en pleine propriété sur les 2.500 parts composant le capital social.

Monsieur Yves ACH préside la séance en qualité de gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus des trois quarts des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Enregistré à : **SIE PARIS 9EME OUEST**

Le 15/04/2008 Bordereau n°2008/425 Case n°21

Enregistrement : 375 €

Pénalités : 43 €

Total liquidé : quatre cent dix-huit euros

Montant reçu : quatre cent dix-huit euros

L'Agent

Ext 4561

Jean-Marc COUSIN
Agent Principal des Impôts

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de 15 jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social,
- Pouvoirs à donner,
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'augmenter le capital d'une somme de 22.144 euros pour le porter de 38.100 euros, à 60.244 euros par création de parts nouvelles, à souscrire et libérer en numéraire.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'émission de 1.453 parts nouvelles de 15,24 euros, souscrites :

- par Monsieur Vincent GUFFROY, à concurrence de 882 parts,
- par la société GL CONSEILS, à concurrence de 195 parts,
- par la société FINANTIS GROUPE, à concurrence de 376 parts.

Lors de la souscription, elles devront être libérées intégralement de leur valeur nominale.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

Le capital social est fixé à soixante mille deux cent quarante quatre euros (60.244 €), il est divisé en trois mille neuf cent cinquante trois (3.953) parts sociales de 15,24 € de valeur nominale, intégralement libérées et réparties entre les associés comme suit :

- A Monsieur Yves ACH , à concurrence de 1874 parts sociales,
- A la société Finantis Groupe, à concurrence de 996 parts sociales,
- A Monsieur Vincent GUFFROY, à concurrence de 886 parts sociales,
- A la société GL CONSEILS, à concurrence de 195 parts sociales,
- A Monsieur François Gérard GUYOT, à concurrence de 1 part sociale,
- A Madame Carelle PERNOT, à concurrence de 1 part sociale,

Total égal au nombre de parts composant le capital social :3 953 parts.

Le reste de l'article demeurant inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier comme suit le préambule des statuts :

Les soussignés

- Monsieur Yves ACH,
De nationalité française
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Né le 23 septembre 1963 à Strasbourg,
Demeurant 31, rue du Théâtre 75015 PARIS
Appartenant à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris.

- Monsieur Vincent GUFFROY,
De nationalité française,
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Né le 17 janvier 1960 à Lille,
Demeurant 23 Rue Gabriel Lamé – 75012 PARIS
Appartenant à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

- La Société FINANTIS GROUPE,
Société à responsabilité limitée au capital de 91.500 €,
Domiciliée 58 bis, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS,
Immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 440 319 333,
Représentée par Monsieur Vincent GUFFROY, co-gérant

- Monsieur François Gérard GUYOT,
De nationalité française,
Marié sous le régime de la séparation de biens,
Né le 17 avril 1943 à Neuilly Sur Seine,
Demeurant 3 Rue Vézelay – 75008 PARIS
Appartenant à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

- Madame Carelle PERNOT,
De nationalité française
Mariée sous le régime de la communauté réduite aux acquêts

Née le 11 novembre 1971 à Paris 18^e

Demeurant 33 Rue de la Capsulerie – 93170 BAGNOLET

Appartenant à la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

- La Société GL CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 15.244,09 euros

Dont le siège social est situé au 8 bis, rue Jules Verne – 91120 PALAISEAU

Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro B 408 311 058,

Représentée par Monsieur Gérard LEVEL, gérant.

ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la société à responsabilité limitée constituée par le présent acte.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14 H 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par tous les associés présents.

Le Président

Les associés